

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 janvier 2022**

Convocation du 10 janvier 2022 (modifiée le 11 janvier 2022)

L'an deux mille vingt-deux et le 17 janvier à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

**Présents** : Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Cédric LOUIS, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Cindy MARLIN, Catherine LALINDE

**Absents et excusés** : Joëlle ARNAUD, Sandrine BUSILLET, Rémi CADOUX, Samuel CARRET, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Vincent LUYTON, Hubert MARECHAL

M Cédric LOUIS a été élu secrétaire de séance

### **Ordre du jour** :

- Adoption des restes à réaliser 2021
- Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Groupement de Commandes avec Grand Chambéry pour les fournitures administratives
- Demande de subvention FDEC pour la réfection du Chemin des Culées
- Contrat de relance du logement / Aide financière à la production de logements

La séance débute à 19h08.

Mme MARANZONI arrive à 19h09.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention au DETR et au DSIL pour les volets de l'école car nous venons d'apprendre (courrier du 12 novembre 2021 reçu en mairie par mail suite à notre demande le 12 janvier 2022) que le dossier déposé en 2021 n'a pas été retenu.

### **Compte-rendu du 06 décembre 2021**

M B MARECHAL demande à revoir la formulation du nombre de votants de chaque délibération afin d'éviter de répéter « M X est absent ». Il est convenu dorénavant d'indiquer « adopté à l'unanimité des présents »

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Adoption des restes à réaliser 2021**

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2021 est intervenue le 14 décembre 2021 à la demande de la perception. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 145 254.81€ (chapitre 23/ compte 2313).

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à :

- 10 000€ (compte 1322)
- 114 659€ (compte 1341)
- 27 000€ (compte 1323)

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2031 : 1 500€ TTC (archi school)
- Article 2183 : 5 000€ TTC (vidéoprojecteurs)
- Article 21561 : 67.90€ TTC (gyrophare tracteur)
- Article 2151 : 4 800€ TTC (réfection voirie Chemin des Culées)+ 6 078.22€ TTC (voirie 2021)
- Article 2128 : 6 868.80€ TTC (clôture mairie)

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Groupement de Commandes avec Grand Chambéry pour les fournitures administratives**

Afin d'optimiser les achats de fournitures de bureau, il est proposé la création d'un groupement de commandes avec les collectivités de l'agglomération intéressées. Grand Chambéry sera le coordonnateur.

Au regard des estimatifs fournis par les membres du groupement, la consultation sera lancée sous forme d'appel d'offres ouvert.

Deux lots seraient constitués. Le premier lot concernerait la majorité des articles de bureau, le second lot concernerait l'approvisionnement en boîtes archives et en pochettes diverses et serait réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés (ESAT, EA, SIAE, etc.), comme le prévoit le code de la commande publique.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, pour une durée de 4 ans.

L'exécution des accords-cadres sera ensuite assurée par chacun des membres du groupement, les bons de commande seront émis en fonction de leurs besoins.

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Demande de subvention FDEC pour la réfection du Chemin des Culées**

Grand Chambéry a procédé à la réfection de la conduite d'eau potable au Chemin des Culées. Ces travaux nécessitent également la réfection partielle de la voirie qui est prise en charge par l'agglomération. Les élus souhaitent en profiter pour refaire la route en totalité.

Montant prévisionnel à la charge de la commune : 4 000€ HT soit 4 800€ TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Demande de subvention à la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le remplacement des volets de l'école**

Une demande de subvention a déjà été faite par délibération du 29 mars 2021 mais les services de la préfecture viennent de nous informer que le dossier n'a pas été retenu. Mme le Maire propose donc de faire une nouvelle demande. Il n'est pas certain que le dossier soit étudié puisque les demandes de subventions pour l'année 2022 devaient être déposés impérativement pour le 15 janvier 2022. Compte-tenu du fait que nous avons été destinataire du refus par mail le 12 janvier 2022 nous déposerons tout de même un dossier pour cette année.

Montant du projet : 13 550€ HT

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Contrat de relance du logement / Aide financière à la production de logements**

Le nouveau dispositif d'aide à la relance de la construction durable pour 2022 prend la forme d'un contrat de relance du logement signé entre les communes éligibles au dispositif, l'intercommunalité compétente en matière de programme de l'habitat et l'Etat qui fixe un objectif de production de logements « tous types » et un potentiel de logements éligibles à ce nouveau dispositif.

Les critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide sont les suivants :

- Logement autorisé sur une opération de deux logements au moins
- Densité de l'opération supérieure ou égale à 0.8 (surface de plancher des logements / Surface de terrain déclaré au P.C)
- Autorisation d'urbanisme délivrée entre le 01 septembre 2021 et le 31 août 2022.

Le montant de l'aide est fixé à 1500 € par logement éligible et est versé directement à la commune si elle atteint l'objectif de logement « tous types ».

Compte tenu des autorisations d'urbanisme déjà délivrées depuis le 01 septembre 2021, des projets en cours d'instruction et des informations sur les dépôts potentiels de permis de construire, Madame Le Maire propose l'objectif global de 06 logements accordés d'ici au 31 Août 2022 dont 06 éligibles au dispositif.

Le conseil municipal approuve le contrat de relance du logement et autorise le maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement ainsi que tout autre document à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents (07 voix).

### **Travaux en cours**

- La barrière vers la mairie a été changée pour répondre aux normes en vigueur.

### **Questions diverses**

- **Les lampadaires endommagés** par des particuliers vers l'église et l'école vont être changés.

- **Déneigement** : Mme le Maire constate que certains habitants manifestent leur mécontentement suite au déneigement des voies notamment chez les particuliers. Il est rappelé qu'une convention est signée mais certains administrés réclament des prestations clairement exclues de la convention. De plus, l'agent en charge du déneigement ne peut pas être partout à la fois. Un article sera rédigé sur le prochain bulletin municipal.
- **Restaurant scolaire** : un agent est en arrêt maladie. Il a donc été décidé de demander aux familles d'apporter des pique-niques afin de ne pas surcharger les agents. Certains parents ont manifesté leur mécontentement car d'après-eux les repas froids ne sont pas adaptés à la saison. Les élus font remarquer que dans plusieurs communes le restaurant scolaire est complètement fermé. Le maire souligne l'aide apportée par les enseignantes en cette période difficile.
- **Urbanisme** : Mme le Maire informe l'assemblée délibérante d'un recours au tribunal administratif pour excès de pouvoir à l'encontre d'un permis de construire délivré par la mairie. Un recours gracieux a déjà été effectué pour la même affaire. La commune a donc pris l'attache d'un avocat pour défendre la mairie.
- **Commission communication** : prévoir une réunion pour faire le point sur nos besoins en matière de site internet. Grand Chambéry a besoin d'éléments pour constituer le cahier des charges. Mme MARLIN s'en occupe.
- **Arbres à couper vers le Pont de Grignon** : certains arbres situés sur des parcelles privées sont à élaguer voire couper vers le Pont de Grignon. L'ONF va établir des devis.
- **Information de la population par des applications à télécharger** : les élus souhaitent faciliter les échanges avec les habitants. Une réflexion est en cours pour l'acquisition d'une application à télécharger. Une demande de devis va être faite.
- **Recrutement au secrétariat de mairie** : la secrétaire de mairie sera remplacée par une personne en intérim dans l'attente du recrutement définitif.
- **Commission Ressources Humaines** : une réunion est prévue le 18 janvier au soir. Tous les élus y sont conviés puisqu'il est prévu de réfléchir sur les besoins de la collectivité et d'adapter les postes si nécessaire. –
- **Voirie** :
  - o **Route de La Désertaz** : Mme MARLIN signale une cunette à matérialiser au bas de la voie.
  - o **Radar pédagogique** : l'agent communal l'a enlevé de la Montée des Alberges. Il sera mis en place Route des Huires prochainement. Un bilan précis sera communiqué ultérieurement.
  - o **Chemin de Chabran** : B MARECHAL suggère de réfléchir à l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur compte-tenu des dernières constructions en cours.
- **Réunion du 16 décembre avec la personne référente des bois de Chartreuse et l'ONF** : B MARECHAL a assisté à cette réunion en mairie. Une visite sur site a eu lieu pour contrôler la forêt communale.
- **Ecole de musique** : Mme MARANZONI a assisté au dernier conseil d'administration. Les tarifs appliqués diffèrent entre Cognin et les autres communes. La structure compte 186 adhérents dont 5 de la commune. Plusieurs départs en retraite sont prévus ce qui impacte fortement le budget même si plusieurs subventions ont été obtenues du fait de la crise sanitaires actuelle. Mme MARANZONI suggère de réfléchir avec les communes concernées sur les critères de calcul des cotisations.

- **Présence du loup sur la commune** : le loup a été repéré sur les hauteurs de la commune dernièrement. B MARECHAL propose de réagir et de demander ce que l'Etat compte faire afin de permettre la cohabitation avec la population. L'association de la chasse sera également informée pour connaître son avis.
- **Prochains conseils municipaux** : les 08 février, 11 avril et 23 mai 2022.
- **Elections 2022** : Mme le Maire rappelle aux élus les prochaines échéances électorales des 10 et 24 avril et des 12 et 19 juin prochains.
- **Urbanisme** : Mme le Maire signale la surcharge du service ADS puisque beaucoup de dossiers ont été déposés en décembre avant le changement de réglementation, pour échapper à la RE 2020. Le recrutement de 2 agents est en cours pour remplacer un agent en disponibilité et pour faire face à l'afflux de dossiers. Les élus signalent également la complexité des règlements.
- **Commission mobilité** : une nouvelle relance sera faite auprès de cette commission qui n'a toujours pas répondu aux sollicitations de la commune demandant des adaptations du service.

La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h22.